



Digne-les-Bains, le 5 décembre 2019

**Communiqué de presse n°5**  
**Éboulement d'un Pénitent sur la commune des Mées**  
**Point de situation**

Ce jeudi 5 décembre 2019, Gérard PAUL, maire des Mées, les élus de la commune, et Christophe COUSIN, directeur des services du cabinet, représentant Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, ont tenu une réunion afin de faire un nouveau point de situation sur l'éboulement d'un Pénitent.

Les services municipaux, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la gendarmerie, ainsi que l'opérateur de téléphonie Orange ont également participé à cette réunion, au cours de laquelle différentes priorités ont été abordées.

Compte-tenu du risque d'éboulement de roches provenant de la cicatrice du Pénitent tombé, une **zone d'exclusion a été définie et sécurisée (Cf. Plan joint)**. À l'intérieur de cette zone, dont le périmètre a été réduit à deux reprises depuis lundi soir, une trentaine de logements resteront inaccessibles. Les habitants concernés ont tous été relogés provisoirement. La commune a engagé un travail d'accompagnement individuel afin de trouver des solutions de relogement plus pérennes. De même, un protocole va être activé pour les riverains et les entreprises ayant nécessité d'accéder ponctuellement au site, en présence de sapeurs-pompiers et dans des conditions sécurisées.

Les travaux de dérivation de la canalisation rompue lors de l'éboulement ont été achevés pendant la nuit. Jusqu'au rétablissement du réseau d'eau, la mairie poursuit la distribution de bouteilles pour la consommation humaine. L'approvisionnement en eau courante, pour les usages communs, est quant à lui assuré par distribution à des cuves. Dans un premier temps, lors de la remise sous pression du réseau, **l'eau sera impropre à la consommation**. Ce n'est en effet qu'à l'issue des opérations de traitement, qui seront suivies de prélèvements et d'analyses, que l'eau sera déclarée conforme aux normes en vigueur d'ici la fin de la semaine.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

À la suite de la **sécurisation des autres réseaux**, l'électricité a été rétablie, à l'exception de la zone d'exclusion, pour des raisons de sécurité. La commune, en lien avec GRDF et les opérateurs de téléphonie, est mobilisée pour réduire au maximum les délais de rétablissement du service pour les quelques logements qui en sont encore privés.

Par ailleurs, au terme de la première analyse de la cicatrice du Pénitent tombé, le service de restauration des terrains en montagne (RTM) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ont confirmé un nouveau risque d'éboulement d'un rocher d'environ 2 000 m<sup>3</sup> et l'absence de risque imminent sur les autres Pénitents. Les études vont être engagées dans les prochains jours pour déterminer les modalités permettant de purger ce bloc dans les conditions de sécurité optimales.

Le préfet souligne le civisme et la solidarité dont font preuve les habitants des Mées dans cette situation difficile, réaffirme le plein soutien des services de l'État aux élus et à la population, et remercie les entreprises qui interviennent dans la sécurisation du site pour leur engagement.